

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que la ferme sise 27, rue de la Montagne à Junglinster se caractérise comme suit :

L'ancienne ferme (GEN) est située au sud de Junglinster, sur une colline, au lieu-dit « auf der Diert/Dirt », offrant une vue sur la localité. La carte de Ferraris¹ mentionne l'endroit comme hameau « Auf dem Berg », ce qui indique qu'il ne faisait pas partie de Junglinster à l'époque. C'est d'ailleurs de là que provient le nom actuel de la « rue de la Montagne ». Au début de cette rue se trouvent en effet quelques immeubles datant du XVIII^e siècle, tandis que l'emplacement de la ferme en question n'a été construit qu'à la fin de la première moitié du XIX^e / milieu XIX^e siècle. Une première construction y a été érigée en 1853², mais il s'agissait d'un bâtiment plus petit. En 1877³, celui-ci est démoli pour faire place à une nouvelle construction. Le tableau cadastral indique : « démolition et reconstruction sur la même place avec amélioration imposable en 1878 ». La date de 1877 est en outre inscrite sur le linteau de l'entrée de la maison. Ce bâtiment constitue la base de la ferme en place de nos jours, qui a ensuite été agrandie progressivement au fil du temps. Il est toutefois difficile de dater précisément ces transformations, car les agrandissements n'ont jamais été inscrits sur le plan cadastral. Les images aériennes de 1951 et 1963 montrent déjà la ferme dans sa forme actuelle, agrandie⁴.

L'ensemble de l'ancienne ferme se compose d'une maison d'habitation, flanquée de part et d'autre par des dépendances, implantées suivant le même alignement, de sorte à former une ferme en longueur (Streckhof) (TYP). La maison, étant l'élément principal de l'ensemble, est légèrement plus haute que les autres constructions. Le tout est orienté avec sa façade principale vers le sud et précédé par une petite avant-cour. Le côté gauche / occidental de la cour est fermé par un petit bâtiment abritant un garage. (La première trace d'un bâtiment à cet endroit date de l'image aérienne de 1951, mais il était beaucoup plus petit et la construction de la taille actuelle date de la seconde moitié du XX^e siècle.) L'annexe accolée à droite de la maison se développe encore vers l'arrière, par l'ajout de diverses constructions, datant du XX^e siècle.

La maison d'habitation s'élève sur deux niveaux et la façade principale se divise en trois travées, dont celle de droite comporte l'entrée. Les encadrements des baies sont rectangulaires, en pierre naturelle, de forme simple, sans décorations – ce qui est très caractéristique de l'architecture rurale du XIX^e siècle (AUT/PDR). L'encadrement de la porte d'entrée est mis en évidence par un entablement mouluré à crossettes. Le linteau porte l'inscription « PM 1877 KF »⁵ (AUT/PDR). La maison garde sa structure bâtie

¹ Bibliothèque royale de Belgique, Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris, Planche 243 Bourglinster, 1771-1778.

² Administration du cadastre et de la topographie, commune de Junglinster, section B, case-croquis n°329 de l'exercice de 1853.

³ Idem, case-croquis n°932 de l'exercice de 1877.

⁴ Idem, images aériennes, 1951, 1963, 1977 et 1987.

⁵ Il s'agit des initiales des propriétaires de l'époque, Pierre Mangen et son épouse.

historique, notamment les murs porteurs et le fumoir (Haascht) ainsi que divers éléments de finition historiques tels que des revêtements de sol et des portes intérieures⁶ (AUT/PDR). Une visite de l'intérieur de la maison est cependant nécessaire pour pouvoir donner des renseignements plus détaillés.

Les façades principales des annexes présentent diverses baies, telles que portails de grange et de garage, portes, fenêtres et lucarnes d'aération. Elles sont disposées de manière irrégulière, en fonction des besoins, suivant la fonction intérieure de l'immeuble, ce qui est typique de ce genre de construction. Les murs porteurs des annexes agricoles sont d'origine, à l'exception de certaines parties des façades principales, qui ont été reconstruites en blocs de béton⁷. Toutefois, les dépendances accompagnent la maison de façon à la mettre en évidence et à former un ensemble visuel, spatial et fonctionnel (AUT/PDR).

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR)

Compte tenu de la situation urbanistique, la COPAC se trouve dans l'impossibilité de se prononcer par rapport au classement sans avoir eu accès à l'intérieur de la ferme sise au 27, rue de la Montagne à Junglinster. Il est proposé de déposer une requête auprès du tribunal d'arrondissement conformément aux articles 106 et 131 de la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel.

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Anicet Schmit, Beryl Bruck, Christine Muller, Claude Clemes, Claudine Arend, Gaetano Castellana, Gilles Genot, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, Lisa Hoffmann, Michel Pauly, Patrick Bastin, Silvia Martins Coelho.

Luxembourg, le 25 septembre 2025

⁶ Selon les informations orales du propriétaires, entrevue du 5 octobre 2023.

⁷ Idem.